

Nous améliorons votre quotidien

RUE SAINT LÉONARD

Juin 2018

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du programme pluriannuel des travaux de voirie et suite aux **mesures scientifiques effectuées en décembre 2017** visant à vérifier la présence d'éventuelles cavités souterraines, la communauté urbaine du Grand Reims va procéder sur 3 ans à la **requalification des espaces publics de la rue Saint Léonard, de la place des Droits de l'Homme jusqu'au n°53 rue Saint Léonard.**

Les travaux sont programmés ainsi :

- **phase 1 en 2018**, tronçon entre la rue Gonzalle et la rue des Essillards
- **phase 2 en 2019**, tronçon entre la rue des Essillards et le n°53 rue Saint Léonard
- **phase 3 en 2020**, tronçon entre la place des Droits de l'Homme et la rue Gonzalle

Pour 2018, les travaux s'organiseront de la manière suivante :

- **travaux ponctuels d'assainissement**, en cours depuis le 28 mai jusqu'à fin juin
- **travaux d'enfouissement des réseaux aériens**, à compter du 18 juin jusqu'à fin août
- **travaux de voirie** : une prochaine note de communication vous informera en son temps du phasage, de la nature et du planning d'intervention, à l'issue de la dissimulation des réseaux aériens.

Circulation et stationnement

Pour des raisons de sécurité du personnel et des usagers, des restrictions de circulation et de stationnement seront mises en place en fonction de l'avancement des travaux.

Le stationnement sera interdit des deux côtés sur la voirie et localement par tronçon le temps des interventions.

Pour chaque étape, une voie de circulation sera neutralisée en fonction de l'avancement du chantier.

D'une manière générale, le cheminement des piétons sera préservé sur les trottoirs.

L'accessibilité des secours et des services techniques sera toujours maintenue.

Pour mémoire, les bus sont actuellement déviés dans les rues parallèles. Pour connaître l'arrêt le plus proche, reportez-vous aux informations de votre station habituelle de CITURA.



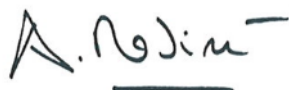
.../...

.../...

Collecte des Déchets

Les horaires de collectes pouvant être avancés pendant les travaux, il est demandé de sortir les bacs la veille du jour habituel de ramassage et de les retirer en dehors des jours de collecte.

Nous vous remercions de votre compréhension face à la gêne occasionnée par ces travaux permettant d'améliorer votre cadre de vie. Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations les meilleures.



Arnaud ROBINET
Maire de Reims
Vice-président du Grand Reims
délégué aux voiries rémoises



Laure MILLER
Adjointe au maire de Reims déléguée
aux espaces publics